



Pose de bas volet avec fil défensif

Par **marco95**, le **28/03/2009** à **17:05**

Bonjour, rnrny a t-il une demande à faire en mairie pour poser des bas volet avec volet avec du fil défensif? rnrOu existe-t-il un texte définissant une hauteur à partir de laquelle la pose de ces bas volet avec fil défensif est autorisé? rnrD'avance merci pour votre réponse.

Par **Paula**, le **29/03/2009** à **10:35**

Bonjour, rnrnrnPour les clôtures défensives il faut voir avec la Mairie. (article L 422-2 et L 441-2 du Code de l'Urbanisme). rnrnrnPour les volets avec fils défensifs, voyez avec le Syndic si vous êtes en Copropriété et avec la Mairie si vous êtes en villa. rnrnrnCordialement